



## Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

### DEMANDE DE PROPOSITIONS

(Questions et réponses)

Services de traduction

Numéro de l'appel d'offres : 4W001-14-5013

#### CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

**14 h (HNE)**  
**Le 27 janvier 2014**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
**Diversification de l'économie de l'Ouest**  
**Canada**  
**par courriel adressé à :**  
**[WD.BidBox@wd-deo.gc.ca](mailto:WD.BidBox@wd-deo.gc.ca)**

**La présente modification de l'appel d'offres a pour but de fournir des éclaircissements au sujet de la demande de propositions (DP).**

Ce document est par la présente modifié; sauf indication contraire, les modalités de l'appel d'offres demeurent les mêmes.

Si vous avez déjà présenté votre proposition, vous voudrez peut-être y apporter des modifications. Les propositions modifiées doivent être envoyées par courriel à [WD.BidBox@wd-deo.gc.ca](mailto:WD.BidBox@wd-deo.gc.ca); la mention proposition modifiée doit être clairement indiquée. Toute proposition modifiée doit être reçue avant le 27 janvier 2014 à 14 h (HNE), date et heure prévues de clôture de l'appel d'offres. Toute modification reçue après cette échéance ne sera pas acceptée.

## Questions et réponses :

### Question #2

En ce qui a trait à la demande de proposition :

- L'énoncé des travaux spécifie que vous cherchez des entrepreneurs pour fournir « des services de traduction, de révision, de correction d'épreuves et d'adaptation [...] en assurant un contrôle de la qualité des textes anglais traduits en français et des textes français traduits en anglais. »
- Dans les Critères à cote numérique, on ne spécifie que les services de l'anglais vers le français.

Pourriez-vous clarifier si nous devons fournir une ressource pour la prestation des services du français à l'anglais également? Dans l'affirmative, combien de ressources devrait-on présenter?

### Réponse #2

Pour cette demande de proposition, nous ne désirons qu'obtenir des ressources pour la prestation des services de l'anglais au français. Les services du français à l'anglais ne constituent pas une exigence dans le cadre de cette demande de proposition. Toute référence à des services du français à l'anglais dans la demande de proposition devrait être ignorée.

Question 2

### Question #3

Au critère obligatoire **O1, études**, vous parlez d'un diplôme et d'un certificat d'agrément. Est-ce que les deux sont requis ou est-ce que le certificat d'agrément est complémentaire au diplôme universitaire?

### Réponse #3

Pour le critère obligatoire visant les études, seulement un ou l'autre des deux éléments (« diplôme d'une université reconnue en traduction, en linguistique ou dans un domaine connexe » et « certificat valide du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada ou d'un ordre provincial équivalent ») est requis. Ils sont donc considérés comme étant égaux.

#### Modification :

##### Études

- Diplôme d'une université reconnue en traduction, en linguistique ou dans un domaine connexe **OU**
  - Certificat valide du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada ou d'un ordre provincial équivalent
-